

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2017

Le 30 mars 2017 s'est réuni, à 19h30 à la Mairie de SAINT MARTIN D'ABBAT et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Jacqueline LOUVET.

Etaient Présents :

| Titulaire | NOM - Prénom | Présent(e) | Suppléant | NOM - Prénom | Présent(e) |
|----------------------|--------------------|------------|-----------|--------------------|------------|
| Présidente (SMA) | LOUVET Jacqueline | x | SMA | BICHON Carine | Excusée |
| Vice-Présidente (GY) | MAGNIN Christèle | x | GY | CALLEGARI Isabelle | x |
| SMA | BARNOUX Damien | x | SMA | PARMENTIER Lucie | x |
| GY | SCHEEPERS Annick | x | SMA | PELOILLE Laurent | x |
| GY | THUILLIER Philippe | x | GY | PERONNET Mireille | x |
| SMA | TURPIN Joël | x | GY | VOISE Yannick | x |

Madame Jacqueline LOUVET, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 19H35.

1- Approbation du compte-rendu de la précédente séance :

Tous les membres du SIRIS adoptent le compte-rendu de la séance du 03 janvier 2017.

2- Vote du Compte de Gestion 2016 :

Madame la Présidente présente le compte de gestion du Receveur et informe l'Assemblée que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

3- Vote du Compte Administratif 2016 :

Madame LOUVET laisse la présidence à Mme MAGNIN et sort de la salle.
Madame MAGNIN présente le Compte Administratif 2016.
Suite au vote, Mme LOUVET reprend la présidence de la séance.

4- Affectation du résultat 2016:

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget 2017.

5- Vote du Budget primitif 2017 :

Total des dépenses de fonctionnement : 540 618.16 €
Total des recettes de fonctionnement : 540 618.16 €
Total des dépenses investissement : 5 330.74 €
Total des recettes investissement : 5 330.74 €

6- Paiement par TIPI

Suite à la demande des parents d'élève, le conseil syndical décide à l'unanimité de mettre en place le paiement par TIPI.

7- Questions diverses :

Suite au conseil d'école, Madame LOUVET informe l'assemblée que les parents d'élèves souhaitent connaître les raisons de la mise en place des plateaux repas à l'école de GERMIGNY-DES-PRES. Les membres du Conseil syndical rappellent que ce choix a été réalisé premièrement suite au départ d'un agent (agent qui a été partiellement remplacé), deuxièmement les locaux de la cuisine de SAINT-MARTIN D'ABBAT sont devenus trop exigües aux vus de l'augmentation du nombre de repas à préparer et enfin, le véhicule transportant les repas n'était plus aux normes. Les élus souhaitent étudier le fonctionnement sur l'exercice 2017.

Les élus évoquent la possibilité d'augmenter les tarifs de garderie et de cantine à partir de septembre 2017 avec une inscription préalable obligatoire.

Un exercice anti-intrusion doit être réalisé dans les locaux du SIRIS à SAINT MARTIN D'ABBAT tout comme cela a été réalisé à GERMIGNY-DES-PRES.

Fin de la Séance : 21H45

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 31 mars 2017

La Présidente, Jacqueline LOUVET

